

MAIRIE DE SOPPE-LE-BAS  
1 rue de Guewenheim  
68780 SOPPE-LE-BAS



# Soppe au fil de l'info n°18 !

Téléphone : 03 89 26 90 68  
Mail : [mairie@soppe-le-bas.fr](mailto:mairie@soppe-le-bas.fr)  
Internet : [www.soppe-le-bas.fr](http://www.soppe-le-bas.fr)  
Facebook : commune de Soppe le Bas

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 17h00 à 19h00  
Mercredi : de 08h30 à 11h30  
Vendredi : de 10h00 à 12h00  
Permanence **du maire et des adjoints sur rendez-vous**

Dépôt légal : 13 mars 2024

Directeur de publication : Jean-Julien WEISS

Responsable communication : Brigitte WALTER

Imprimé par : Doller Graphiques

Ne pas jeter sur la voie publique



*"L'homme est le travailleur du printemps, de la vie, de la graine semée et  
du sillon creusé, et non le créancier livide du passé"*

*Victor Hugo*



## Rappel déchèterie mobile

La déchèterie mobile stationnera à Soppe-le-Bas sur le parking de l'ancienne mairie,  
le 7 avril de 12h00 à 15h00 et le 7 juillet de 16h00 à 19h00.



### Les vœux du maire !

La cérémonie des vœux s'est déroulée vendredi 10 janvier dans la salle communale de Soppe-le-Bas. Etaient présents de nombreux élus du secteur, Maires, adjointes et adjoints, le Président de la communauté de communes, la conseillère d'Alsace Madame Isabelle HECTOR-BUTZ rejointe en fin de soirée par son binôme Monsieur Maxime BELTZUNG, la Sénatrice Madame Patricia SCHILLINGER, ainsi que les différents acteurs administratifs et religieux.

Le Maire a fait le tour d'horizon des projets futurs et a aussi remercié l'ensemble des associations qui proposent de nombreuses activités tout au long de l'année, plus de 200 dans la salle communale sans oublier l'utilisation pour la cantine scolaire, plus d'une douzaine de manifestations d'envergure dans notre village, auxquelles s'ajoutent les manifestations à l'intercommunal et en interne aux associations.

Toutes et tous acteurs de la vie communale ont été remerciés très chaleureusement.

La soirée s'est poursuivie par le traditionnel verre de l'amitié et s'est terminée tardivement dans une belle ambiance avec des échanges fructueux.



### Joyeux anniversaire à notre centenaire !



Madame HERMANN Germaine a fêté ses 100 ans le 3 février. Pour cette occasion spéciale, la municipalité a tenu à lui rendre hommage lors d'une visite à son domicile en présence de ses proches.

Malgré la perte de sa maman à la veille de ses 10 ans, Germaine s'est occupée avec dévouement de son père et de ses frères et sœurs. Son père Joseph était garde-champêtre, ouvrier communal et garde-chasse.

Le rêve de Germaine était de devenir institutrice mais il s'est envolé en raison des nombreuses responsabilités qu'elle a assumées dès son jeune âge.

Elle se marie le 16 octobre 1948 avec Ignace, veuf et déjà père de deux enfants. De cette union sont nés quatre autres enfants.

Riche de 15 petits-enfants, 29 arrière-petits-enfants et 7 arrière arrière petits-enfants, à 100 ans, Germaine continue d'inspirer son entourage. Dynamique, elle a toujours beaucoup aimé sortir : chaque mercredi, elle se rendait en bus au marché de Masevaux puis au salon de thé chez Christian Blind. Le vendredi, c'était à Mulhouse et le dimanche matin à la Messe, sans oublier les sorties au restaurant accompagnée de sa famille. Elle a aussi participé avec plaisir aux activités proposées par les clubs de 3<sup>ème</sup> âge de Sentheim et Richwiller.



Elle a toujours eu à cœur de prendre soin de ses proches, par exemple en leur rendant visite en maison de retraite. Aujourd'hui, c'est à son tour de recevoir les visites de ses amies et voisines, notamment Jeannette Liller et Marie-Claire Glardon.

Nous lui adressons encore une fois nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonne santé.

Nous lui adressons encore une fois nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonne santé.

Mme HERMANN avec les six enfants qu'elle a élevés

# Sapeurs-pompiers

## Un engagement indéfectible au service de tous

Merci – c'est le premier mot qui vient à l'esprit quand on pense à l'action des sapeurs-pompiers volontaires. Car on ne remerciera jamais assez ces femmes et ces hommes qui se dévouent corps et âme au service de la population, pour notre sécurité, parfois au péril de leur vie. On ne rappellera jamais assez combien leur action est précieuse et méritoire, et combien il importe de les soutenir et de leur témoigner notre respect. On ne peut donc que se réjouir de voir leur engagement indéfectible récompensé.

## Des médaillés et des promus lors de la Sainte-Barbe 2024

Fin novembre 2024, lors de la traditionnelle cérémonie de la Sainte-Barbe, plusieurs membres du corps intercommunal des sapeurs-pompiers ont été médaillés et promus (voir ci-après). Félicitations à eux, mais aussi à tous les membres du corps de sapeurs-pompiers pour leur engagement sans faille !

## Un flambeau qui se transmet de génération en génération

Il est toujours réjouissant de constater que les valeurs et principes qui animent les sapeurs-pompiers se transmettent de génération en génération. Notre corps de sapeurs-pompiers illustre bien cette transmission. Certains Jeunes sapeurs-pompiers d'hier sont les sapeurs-pompiers volontaires d'aujourd'hui. Au sein même des familles, le témoin passe. Parmi les médaillés et promus de 2024, il est un nom qui revient souvent, celui de Muller. Pas moins de trois générations sont représentées dans la liste, du grand-père, Léon, au petit-fils, Nathan, en passant par les fils, Didier et Jérôme. Il faut dire que leur nom est intimement lié à l'histoire de notre corps de sapeurs-pompiers.

## Du courage, de l'abnégation, un investissement sans faille – hier comme aujourd'hui

C'est à la suite de l'incendie d'une ferme dans notre village, en 1979, qu'a été décidée la création du corps de sapeurs-pompiers de Soppe-le-Bas. Léon Muller, habitant du village et ancien chef de corps de Traubach de 1968 à 1972, s'est alors vu confier la lourde responsabilité de diriger cette nouvelle structure, qui ne disposait à l'époque que de peu de matériel, mais pouvait – déjà – compter sur l'engagement d'une vingtaine de personnes animées d'un profond sens du devoir. Les premiers investissements, financés conjointement par la commune et l'amicale des sapeurs-pompiers, sont tout d'abord une sirène d'alerte, puis, en 1982, un véhicule tout usage. Les interventions sont diverses et nombreuses – à l'époque, la route nationale traverse encore le village et le trafic intense cause de nombreux accidents. D'année en année, les membres se forment et achètent du matériel d'incendie. L'amicale et la commune équipent aussi la caserne de nouveaux véhicules. Léon Muller, qui restera au commandement pendant 25 ans, peut être fier du travail accompli. Le 11 juin 2006, il passe le flambeau à son fils aîné, Didier Muller. En 2008, il est décidé de construire une nouvelle caserne. Puis naît l'idée de créer un corps intercommunal regroupant les villages de Soppe-le-Bas, Soppe-le-Haut et Mortzwiller. Le centre de première intervention (CPI) voit le jour en 2009. La nouvelle caserne est inaugurée en 2011. En 2014, Didier Muller est appelé à d'autres responsabilités ; son frère, Jérôme Muller, prend le relais. En 2020, le secteur opérationnel du corps s'étend pour englober Diefmatten, Hecken, Gildwiller et Falkwiller. Ludovic Richert succède alors à Jérôme Muller à la tête du CPI. L'engagement exemplaire des Muller n'en restera pas moins gravé dans toutes les mémoires. Aujourd'hui encore, Jérôme Muller est président de l'amicale, et son neveu, Nathan, vient de devenir sapeur de 1<sup>re</sup> classe.



Pour en savoir plus sur l'histoire du corps de sapeurs-pompiers, n'hésitez pas à lire l'article très complet de Nadine Robardey publié dans le numéro 32 (2022) du bulletin de la Société d'histoire de la vallée de Masevaux, *Patrimoine Doller*.

N'oublions pas : les corps de sapeurs-pompiers comme le nôtre sont un maillon indispensable des secours dans nos territoires ruraux. Encore une fois : félicitations à tous et, surtout, merci !

### Les médaillés et promus de la Sainte-Barbe 2024

#### Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers :

Dubois Arthur : échelon bronze (10 années de service)

Iltis Grégory : échelon argent (20 années de service)

#### Médaille de l'Union départementale des sapeurs-pompiers :

Muller Didier, Muller Jérôme, Muller Léon, Richert Ludovic, Weiss Jérôme, Weiss Laure

#### Insigne d'animateur de Jeunes sapeurs-pompiers :

Weiss Laure : échelon or (10 années d'ancienneté)

#### Avancement au grade de sapeur de 1<sup>re</sup> classe :

Muller Nathan



## Les puits

Pendant des siècles, l'eau que l'on utilisait dans les maisons était cherchée au puits avec un seau, pour la cuisine et la toilette. Puis il y a eu un progrès important : l'invention de la pompe manuelle, reliée au puits, qui a pu être installée sur l'évier. En 1951, le conseil municipal de Soppe-le-Bas décide « de faire installer une pompe à eau ordinaire à main dans la cuisine de l'instituteur. » Grâce à l'arrivée de l'électricité en 1927, nouveau progrès significatif : la pompe électrique. Elle sera installée en 1961 dans la cave de l'école avec un réservoir, et c'est un robinet qui sera installé sur l'évier. En 1970, la commune a été raccordée au réseau d'eau potable du Syndicat de Guewenheim, comme Soppe-le-Haut et Mortzwiller.



Mais que sont devenu les puits ? Sur le plan cadastral de 1831 on compte une bonne centaine de maisons. On peut penser que chaque maison avait son puits, situé sur son domaine privé, et qui continuait à servir après l'arrivée de l'eau courante, ne fût-ce que pour abreuver le bétail. Mais au bout d'un certain temps, les puits qui ne servaient plus sont devenus une gêne, ou un danger pour les enfants. Certains ont été recouverts d'une plaque en fer, comme celui de la cour de l'ancienne école-mairie, d'autres ont été comblés comme celui du presbytère, situé à l'arrière, à côté de l'escalier. Il y en a un, encore visible, au 34 rue Principale, au bord de la rue, c'est celui de la maison Schueller, détruite lors de la Libération en 1944, et qui n'a pas été reconstruite. Il serait intéressant de retrouver l'emplacement de tous les puits du village, et de les reporter sur un plan. Pour cela, il n'y a que la mémoire des anciens.

Dans les archives de la commune, aucun document, texte ou plan, ne parle des puits. On peut penser que quand on construisait une maison, il était évident qu'il y ait un puits, que ça ne nécessitait aucune autorisation, et que c'était aussi logique que de mettre des tuiles sur le toit. Mais qui les creusait ? Pas de trace dans la liste des métiers d'autrefois. Il fallait quand même maçonner, ou disposer des pierres sur les parois. Et comment faisaient-ils, en creusant, pour que les parois du trou ne s'écroulent ?

Ce serait une étude à faire sur les puits qui sont encore accessibles : quel est leur diamètre ? leur profondeur ? la hauteur de l'eau ? quelles pierres sont utilisées ? sont-elles maçonnées ou simplement disposées ?

## Les anciens bâtiments communaux

On parle actuellement de l'ancienne école bleue, et du parking derrière l'ancienne mairie, ou de son caveau. Pour ce qui est de la première, elle a été construite en 1870 en tant que mairie-école, et elle a toujours eu cette fonction. C'est donc ce bâtiment qui est l'ancienne mairie. Elle se trouvait à l'étage, au milieu, et consistait en une pièce qui servait de secrétariat et de salle de réunion du conseil municipal. Il y avait aussi un petit local de rangement qui contenait une armoire pour les archives. Quant à la deuxième, il s'agit du presbytère construit vers 1772 par le curé Diétrich, et qui a connu une vie plus perturbée.



Lors de la révolution, il a été vendu à un particulier. Plus tard Dominique Silbermann en a fait une auberge. Quand celui-ci a fait faillite en 1845, la commune l'a racheté, et l'a rendu à sa vocation première de presbytère. Quand le curé Hummel s'est installé à Soppe-le-Haut en 1955, le bâtiment est resté vide, et s'est peu à peu dégradé. Il a été utilisé quelques étés comme colonie de vacances, ou pour les concours de belote du comité de rénovation de l'église. Pour éviter qu'il continue à se détériorer, la commune a décidé de le remettre en état, d'y installer la mairie qui était à l'étroit dans l'ancienne mairie-école, de louer le premier étage à l'ONF, et de créer un appartement au deuxième étage. Mais devant répondre aux normes actuelles pour un bâtiment recevant du public, la commune a préféré construire une nouvelle mairie plutôt que de faire de gros travaux dans cette vieille maison, qui reste donc l'ancien presbytère.



# Les Associations

## Comité des fêtes

**RAPPEL** : Toute l'équipe du Marché Guinguette vous attend le vendredi 2 mai à partir de 18h derrière l'ancienne mairie en face de l'église pour le démarrage de la saison 2025.

Restauration sur place et à emporter, l'animation musicale sera également assurée.

Les actualités seront diffusées sur notre : page

[Facebook Comité des Fêtes.](#)







Secrétaire Sophie LICHTIN

# MANIFESTATIONS

## 2025

<p><b>MARS</b></p> <p>1 Carnaval APVS Salle communale Soppelle Bas</p> <p>22 Soirée «Après Ski» Flore et Loisirs Salle Communale Soppelle-Bas</p>	<p><b>JUILLET</b></p> <p>4 Marché Guinguette Comité des Fêtes Soppelle-Bas</p> <p>20 Marché Saint-Vincent Amicale des Sapeurs Pompiers Soppelle-Bas</p>	<p><b>AVRIL</b></p> <p>26 Défi Lapin de Pâques APVS Foyer rural Soppelle Haut</p>	<p><b>MAI</b></p> <p>2 Marché Guinguette Comité des Fêtes Soppelle-Bas</p> <p>3 Mystère au Vallon Soultzbach en Fête Soppelle-Bas</p>	<p><b>JUN</b></p> <p>6 Marché Guinguette Comité des Fêtes Soppelle-Bas</p> <p>14 Ciné plein air Soultzbach en Fête Soppelle-Haut</p> <p>28 Bûcher Section citoyenne de Flore et Loisirs Soppelle-Bas</p>
<p><b>NOVEMBRE</b></p> <p>15 Défilé de la Saint-Martin APVS Soppelle Haut</p> <p>30 Marché puériculture et Bourse aux jouets APVS SoppelleHaut</p>	<p><b>SEPTEMBRE</b></p> <p>5 Marché Guinguette Comité des Fêtes Soppelle-Bas</p>	<p><b>AVOÛT</b></p> <p>1 Marché Guinguette Flore et Loisirs Soppelle-Bas</p>	<p><b>OCTOBRE</b></p> <p>3 Marché Guinguette Secteur Citoyenne de Flore et Loisirs Soppelle-Bas</p> <p>11 Week-end de la Chance Amicale Sapeurs Pompiers Soppelle-Haut</p> <p>12 Fête d'automne Les Vergers du S. Soppelle Haut</p> <p>19 Fête d'automne Les Vergers du S. Soppelle Haut</p> <p>26 Marche Octobre Rose Soultzbach en Fête</p>	<p><b>DECEMBRE</b></p> <p>13 Soppelle en Lumières Comité des Fêtes Soppelle-Bas</p>

**Flore et Loisirs**

## Flore et Loisirs

### Une nouvelle présidente, de nouveaux projets, une mission inchangée

Le 7 février 2025, Flore et Loisirs a tenu son assemblée générale annuelle — l'occasion pour l'association de passer en revue ses activités de 2024, de dresser le bilan financier de l'exercice écoulé, de procéder aux élections au comité et d'examiner les perspectives pour 2025.

### Bilan des activités de l'association en 2024

Comme à l'accoutumée, Flore et Loisirs s'est acquittée l'an dernier de ses missions d'embellissement et d'animation du village.

Décorations de Pâques, « plantations de printemps », arrosage et entretien des plantes durant tout l'été, « plantations d'automne », illuminations et décorations de Noël : les membres de Flore et Loisirs n'ont pas ménagé leur peine pour embellir notre cadre de vie tout au long de l'année ! Et si le concours de maisons fleuries initialement prévu n'a finalement pas eu lieu, cela n'a pas empêché les habitants de participer comme toujours à l'effort de fleurissement.

Les sections « peinture » et « histoire et patrimoine » ont elles aussi été actives, offrant à chacun la possibilité de pratiquer les activités correspondantes dans un cadre convivial.

Quant à la section citoyenne, qui a participé à la Journée citoyenne et organisé de nouveaux chantiers en 2024, elle a aussi joué un rôle clé dans l'animation du village en proposant une nouvelle édition de sa soirée estivale autour du bûcher et en cogérant une soirée guinguette avec le Comité des fêtes.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué aux activités de Flore et Loisirs en 2024 et qui continuent de le faire !

### Un nouveau comité en ordre de marche

Cette année, l'association a réélu au comité deux membres sortants, Michèle Lupori et Jeannine Weiss, et élu un nouveau membre, Nathalie Saget. Cette dernière a ensuite été élue présidente de Flore et Loisirs et les autres membres du comité ont été reconduits dans leurs fonctions.

### Des perspectives enthousiasmantes pour 2025

Flore et Loisirs reste fidèle à sa mission d'embellissement et d'animation du village et a immédiatement défini les dates de ses actions phares, que vous retrouverez dans l'agenda ci-contre.

Côté animation, l'association va innover cette année avec une soirée « après-ski » qui aura lieu le 22 mars à 20 heures à la salle communale ; vous êtes cordialement invités à venir fêter l'entrée dans le printemps en musique. Tartes flambées, sandwiches, viennoises, bretzels et pâtisseries vous permettront de reprendre des forces entre deux danses !

La nouvelle présidente de Flore et Loisirs tient à marcher dans les traces de ses prédécesseurs, qui ont tous su, avec brio, insuffler une nouvelle dynamique à l'association tout en respectant ses valeurs et son héritage. Chapeau bas pour eux !

### AGENDA 2025



22 mars : soirée « après-ski »



29 mars : mise en place des décorations de Pâques



17 mai : « plantations de printemps »



28 juin : soirée festive autour du bûcher



25 octobre : « plantations d'automne »



19 et 22 novembre : mise en place des décorations et illuminations de Noël

**Secrétaire Stéphanie GUTTIG secrétaire de Flore et Loisirs**

# Le Marché Foire 2025 des Sapeurs-Pompiers

Événement à ne pas manquer

Chers habitants.

Nous sommes ravis de vous annoncer que le Marché Foire 2025 des Sapeurs-Pompiers se tiendra comme chaque année le troisième dimanche de juillet, c'est-à-dire le dimanche 20 juillet 2025.

Organisé avec passion, cet événement est une tradition ancrée dans notre commune, offrant une journée de divertissement pour tous.

Le marché foire des Sapeurs-Pompiers est bien plus qu'un simple événement festif. C'est l'occasion parfaite pour venir chiner et se détendre. Des stands de jeux pour enfants en passant par les stands de nourriture et de produits artisanaux, il y en aura pour tous les goûts !

En y participant, vous contribuez non seulement à renforcer les liens au sein de notre village, mais vous soutenez également ceux qui s'engagent volontairement pour votre sécurité.

Restez à l'affût des prochaines annonces pour plus de détails sur les activités et les stands présents.

Bloquez dès maintenant la date dans vos agendas et préparez-vous pour une journée inoubliable !

Pour cette grande occasion le centre du village sera interdit à la circulation par arrêté de 4h à 18h. Les rues concernées par ce dernier seront : la rue Principale à partir de l'Eglise jusqu'en haut de l'ancienne nationale direction Belfort, la rue de Soppe-le-Haut jusqu'à la rue du Moulin, la rue de Bretten ainsi qu'une partie de la rue des Juifs, et la rue du Lauragais.

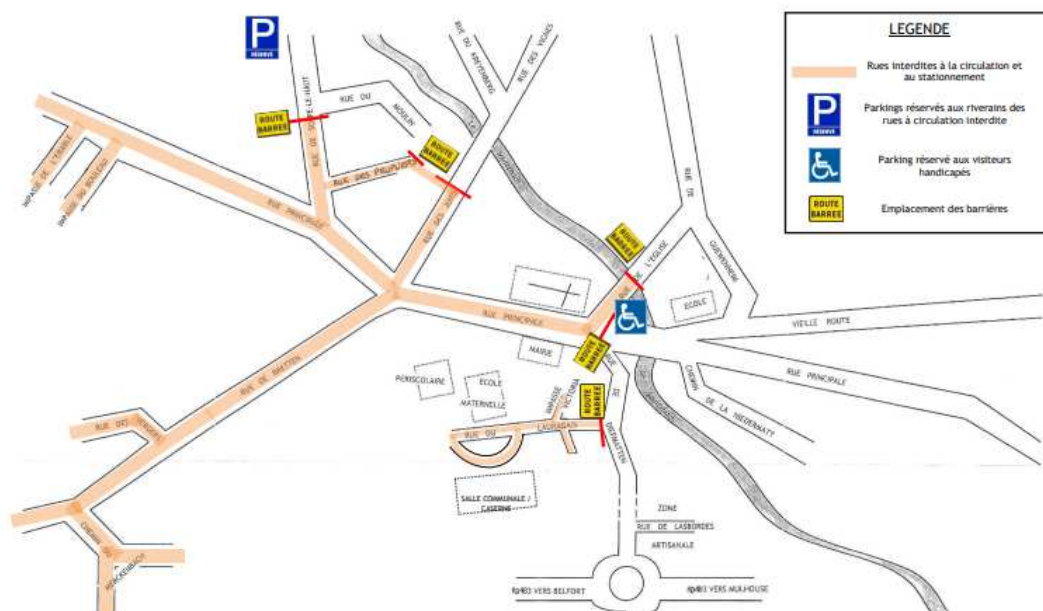
Bien conscients de la gêne occasionnée, un parking réservé aux riverains sera disponible dès la veille de l'événement.

Dans ce sens nous vous remercions de laisser les trottoirs libres dans les rues concernées.

L'arrêté sera disponible à la mairie, ainsi qu'auprès de l'amicale pour ceux qui souhaiteraient le consulter dès début juillet.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Cordialement



## Les Vergers du Soultzbach

Durant l'hiver, les membres ont continué de faire évoluer le verger.

Plusieurs chantiers ont démarré, essentiellement la pose d'une palissade en bois pour prévenir le risque d'intrusion des cervidés, l'agrandissement de la nurserie qui permet d'accueillir les anciennes essences d'arbres greffés sur porte greffes (dans le but de conserver les espèces locales). Ceux-ci devraient se terminer très prochainement



Parallèlement à ces activités, nous avons récupéré des greffons, effectué de la taille de formation sur les jeunes fruitiers ainsi que la taille de jeunes pieds de vignes. Nous remercions Sirella, Jean et Olivier pour leur explications et démonstrations très instructives. Prochainement nous grefferons des jeunes fruitiers sur porte-greffes.



**Le président Frédéric GLARDON**



## Conseil de fabrique : comptes et nouvelles

Comptes 2024 : un exercice légèrement bénéficiaire, grâce à la générosité de Soppois

Dans un souci constant de transparence, le conseil de fabrique publie, comme à l'accoutumée, ses comptes annuels, arrêtés lors de la séance du 29 janvier 2025.

Après deux exercices déficitaires, la fabrique de l'église a clos l'exercice 2024 sur un excédent de **692,58 euros**, grâce aux dons généreux qu'il a reçus.

Les charges et les produits de la fabrique se présentent comme suit :



### DE GÉNÉREUX DONATEURS

Le conseil de fabrique adresse ses plus vifs remerciements à tous ceux qui le soutiennent par leurs dons financiers.

En 2024, le conseil de fabrique a bénéficié de dons particulièrement généreux, d'un montant total de **3 300 euros** (dont 1 300 euros pour le chauffage, auxquels s'est ajoutée la quête pour le chauffage, de 104,22 euros), qui lui ont permis de faire face à ses charges.

### DES AIDES PRÉCIEUSES

Le conseil de fabrique tient à remercier également tous ceux qui lui apportent leur aide par leur travail, tous ceux qui s'investissent sans relâche pour l'église.

### UN GRAND MERCI À TOUS !

CHARGES	2024	2023
Articles de culte	22,20 €	0,00 €
Combustibles	1 334,22 €	2 210,47 €
Eau, gaz, électricité	766,03 €	1 529,06 €
Autres fournitures et petit matériel	0,00 €	0,00 €
Fournitures de bureau	0,00 €	0,00 €
Articles de stands	0,00 €	0,00 €
Loyers et charges locatives	0,00 €	0,00 €
Entretien et réparations	339,98 €	876,00 €
Primes d'assurances	750,07 €	716,51 €
Documentation	100,00 €	0,00 €
Publications et imprimés	0,00 €	0,00 €
Cotisations, dons et subventions accordées	0,00 €	0,00 €
Déplacements, réceptions	100,00 €	247,36 €
Frais postaux et téléphone	0,00 €	0,00 €
Contributions versées (fonds pastoral)*	29,11 €	27,43 €
Versement à la Communauté de paroisses	310,74 €	343,00 €
Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
<b>Sous-total des charges</b>	<b>3 752,35 €</b>	<b>5 949,83 €</b>
Reversement souscription	0,00 €	3 180,00 €
<b>Total des charges</b>	<b>3 752,35 €</b>	<b>9 129,83 €</b>
PRODUITS	2024	2023
Quêtes ordinaires	731,38 €	590,71 €
Quêtes particulières (chauffage, etc.)	104,22 €	0,00 €
Troncs et dons	3 300,20 €	600,00 €
Droits de la fabrique	190,00 €	265,00 €
Cartes, cierges	49,75 €	0,00 €
Intérêts bancaires	69,38 €	85,50 €
Legs, kermesses	0,00 €	0,00 €
Dons rénovation de l'église	0,00 €	0,00 €
Transfert de charges	0,00 €	0,00 €
<b>Sous-total des produits</b>	<b>4 444,93 €</b>	<b>1 541,21 €</b>
Dons souscription	0,00 €	3 180,00 €
Dons et quêtes destinés aux dépenses exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €**
<b>Total des produits</b>	<b>4 444,93 €</b>	<b>5 721,21 €</b>

\* Ce poste correspond aux 2 % des recettes ordinaires de l'année précédente reversées à l'archevêché.

\*\* Ce chiffre correspond à un don de la mense curiale (voir *Soppe au fil de l'info* n° 12).

Au 31 décembre 2024, le **patrimoine paroissial** s'élevait à **15 818,60 euros** (contre **15 126,02 euros** au 31 décembre 2023).

## Composition actuelle du conseil de fabrique

Conformément aux dispositions du règlement épiscopal des fabriques (voir *Soppe au fil de l'info* n° 17), le conseil de fabrique se compose désormais de quatre membres (hors membres de droit) au lieu de cinq. Lors de la séance du 29 janvier 2025, Henri Draxel et Stéphanie Guttig ont été réélus respectivement président et trésorière. Sophie Lichtin et Évelyne Weiss sont toujours conseillères.

## Désordres affectant l'église suite aux travaux de rénovation : un sapiteur désigné pour l'orgue

Vu les désordres affectant l'église suite aux travaux de rénovation, la commune de Soppe-le-Bas avait demandé une expertise. Comme cela avait été rapporté dans le numéro 16 de *Soppe au fil de l'info*, une réunion avait eu lieu le 27 juin 2024 avec l'expert désigné par le tribunal administratif de Strasbourg. S'agissant de l'orgue, l'expert s'est fait aider dans l'accomplissement de sa mission par un sapiteur, récemment validé par le tribunal, qui est venu sur place le 26 février 2025. Le rapport de l'expert est désormais attendu.

## Nouveau chauffage au sol de l'église

Après une phase de balbutiements, pendant laquelle des interventions du chauffagiste ont été nécessaires, le conseil de fabrique espère bénéficier pleinement des avantages du chauffage au sol décrits dans l'ouvrage *Églises, Synagogues et Presbytères – Précis juridique, conseils d'entretien et de restauration* du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin, à savoir que « *l'installation est plus coûteuse que les systèmes par convection ou par panneaux rayonnants, mais c'est la plus satisfaisante en terme de coût à long terme, de confort (la zone de chaleur s'étend sur une hauteur de trois mètres) et d'esthétique ; elle est la plus adaptée à la préservation du mobilier et de l'édifice, car elle instaure facilement une température constante et crée peu de courants d'air* ». Comparé à l'ancien chauffage, cette nouvelle solution devrait aussi permettre de mieux suivre les conseils donnés au sujet du chauffage dans ce même ouvrage, qui sont les suivants : « *Limitez impérativement les écarts thermiques. Maintenez toujours l'espace intérieur hors gel, entre 8° et 10° C, et n'élevez pas la température au-delà de 15° à 18° C. Les chocs thermiques affectent gravement l'état des maçonneries et du mobilier. Il est plus judicieux de maintenir constamment une température moyenne basse que de chauffer par intermittence et de façon brusque, quelques heures avant l'utilisation de l'édifice. Lorsque la chaleur est uniformément répartie, et même si elle est basse, les mouvements d'air sont rares.* »

## Une église vivante

Le 24 décembre 2024, l'église Saint-Vincent était quasi comble : Soppe-le-Bas a eu le plaisir d'accueillir la messe de Noël des familles, animée par les jeunes de l'aumônerie de la Doller en collaboration avec la chorale de Soppe-le-Bas. La naissance du Christ a été célébrée dans un esprit de joie et de partage. Le fruit de la collecte de produits d'hygiène réalisée à l'église pendant le temps de l'avent a été remis à Caritas Secours Catholique.

Le 16 février dernier, la chorale Sainte-Cécile de Gildwiller a proposé une « après-midi chantante » à l'église de Soppe-le-Bas. L'assistance nombreuse a profité d'un beau moment choral, avec des chants religieux en première partie et profanes en seconde partie.

Le conseil de fabrique se réjouit de voir l'église revivre ainsi après la période de fermeture liée aux travaux de rénovation. Il se félicite aussi que de nouvelles lectrices aient rejoint l'équipe actuelle, une équipe sur laquelle le conseil de fabrique est très heureux de pouvoir compter et qu'il remercie une nouvelle fois ici chaleureusement. L'Église est vivante – chaque jour, des hommes et des femmes de bonne volonté le prouvent.

# Infos !

## Balayage !

La balayeuse effectuera courant avril un nettoyage des chaussées du village et un nettoyage des tabourets siphon.

Veillez ne pas stationner sur la chaussée et sur les trottoirs durant cette journée. Nous vous prions de bien vouloir respecter cette consigne.

Merci pour votre compréhension.



## Heure d'été

Le changement d'heure d'été 2025 aura lieu dans la nuit du samedi 29 mars au dimanche 30 mars 2025 à 3 heures du matin.



## Info Pays Thur Doller

### Service de location longue durée de vélos électriques !

A partir de mars 2025, les communautés de communes de Thann-Cernay, de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et de la Vallée de Saint-Amarin ainsi que le Pays Thur Doller s'associent pour proposer un service de location longue durée de vélos à assistance électrique aux habitants du territoire.

L'objectif : développer la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien.

Destinée aux habitants de votre commune, nous vous remercions de bien vouloir relayer cette information via vos différents canaux.

A cette fin, vous trouverez en pièces jointes, une affiche ainsi qu'un visuel pour vos bulletins communaux ou autres supports.

L'ensemble des informations est disponible sur notre site internet :

<https://www.pays-thur-doller.fr/v-loc/>

Lien Facebook à partager : <https://www.facebook.com/share/p/1669wTf7rN/>



## Smictom

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 chaque usager aura la possibilité d'être doté d'un bioseau fermé.





## Naissance

Albane née le 8 janvier, fille de Alexandre LIEB et Aline REUTENAUER.  
Mathéo né le 15 février, fils de Alexandre ROBERT et de Elodie WITTNER.



## Âge d'or

Mme Germaine HERMANN le 3 février, 100 ans.



## Décès

M. FICARELLI Philippe est décédé le 14 janvier 2025 à COLMAR.



Le Maire, les Adjoint, les Conseillers Municipaux ainsi que l'ensemble du Personnel Communal vous souhaitent une Joyeuse Pâques



## RECETTE



### MOUSSE RHUBARBE

*750g de rhubarbe, 2 yaourts nature, 3 C à S de sucre roux, 1 C à S d'arôme vanille et 2 blancs d'œufs.*

Couper la rhubarbe en tronçons en prenant soin de retirer le maximum de filaments.

Mettre les tronçons dans une casserole avec un petit peu d'eau et faire cuire en compote. Si la rhubarbe rend de l'eau en début de cuisson, ne pas hésiter à l'égoutter.

Lorsque la rhubarbe a commencé à fondre, y ajouter 2 C à S de sucre roux et 1 C à S d'arôme de vanille.

Bien laisser "compoter" jusqu'à obtenir un mélange peu liquide.

Laisser refroidir.

Incorporer un yaourt nature à la compote.

Monter les blancs d'œufs en neige en y ajoutant la 3ème C à S de sucre roux sur la fin.

Mélanger délicatement à la purée de rhubarbe et verser dans des coupes à dessert.

*Vous pouvez décorer avec des fraises ou un coulis de fraises.*

Réserver au frais jusqu'au service.

